

Image not found or type unknown



Congé longue durée dans la f.p.territoriale et reprise

Par **clarence1967**, le **06/09/2011** à **16:54**

Bonjour, rnrn rnrnEst-ce qu'un agent qui était sur un poste à temps complet avant un CLD peut-être contraint par sa collectivité de reprendre ses fonctions à temps partiel si on lui assigne un autre poste lors de la reprise ou peut-il contester cette affectation compte tenu de la perte de traitement ? rnrnrnCordialement, rnrn rnValérie Huyet. rnrn nb : si vous avez une réponse à ma question merci de me communiquer également les référence des lois ou décrets